

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

Bourges, le 12 avril 2019

## LES SERVICES DE L'ÉTAT MOBILISÉS POUR LA 43<sup>e</sup> ÉDITION DU PRINTEMPS DE BOURGES

### LES SERVICES DE L'ÉTAT INNOVENT POUR LES FESTIVALIERS

Un nouveau dispositif  
de bonne gestion de la fête  
et de prévention

**Fête la PAUSE**

**Le Printemps de Bourges a développé depuis plusieurs années, avec les services de l'État, un dispositif de prévention qui rassemble un grand nombre de partenaires :** services de l'État en charge de la jeunesse (DDCSPP) ou de la sécurité routière (DDT), Préfecture, Police nationale, Agence Régionale de Santé (ARS), collectivités locales, associations de prévention mais aussi mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

L'édition 2019 marque un tournant avec une nouvelle identité graphique et une réorganisation du dispositif. **Sous la bannière « FÊTE LA PAUSE » plus de 80 personnes interviendront sur des espaces fixes et en itinérance sur le festival ainsi qu'en centre-ville.**

**Le concept proposé aux festivaliers est celui de la bonne gestion de la fête :** celle-ci doit être un moment de plaisir, de partage musical et se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Dans le respect de cet objectif, des services et des outils de prévention seront proposés aux jeunes et adultes.

**Cette action est mise en place grâce au soutien du Programme Cartes Blanches** financé par la DITP (Délégation Interministérielle à la Transformation Publique). La DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations) est lauréate de l'appel à projets national qui a distingué 24 projets en France en mars dernier.

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

@Prefet18 Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DU CHER

## « L'espace « FÊTE LA PAUSE » - en face du Carré d'Auron, à proximité du W

**L'espace « Fête la pause » est un espace qui proposera des animations ludiques, un concours photo, des flyers mais et des outils de prévention (préservatifs, bouchons d'oreille...).**

L'espace regroupe des associations de prévention ou de promotion de la santé dont la Maison des Adolescents, le planning familial, les acteurs culturels (association Emmetrop), ...

En face du Carré d'Auron, à proximité du W, l'espace « Fête la pause » sera ouvert :

- du mardi 16 avril au samedi 20 avril de 14h à 19h puis de 20h à 1h
- le dimanche 21 avril de 15 h à 18 h.

Les **festivaliers** (jeunes adultes, familles) et les **professionnels** pourront :

- **participer au concours de photo « Fête la pause » sur Instagram (en se prenant en photo sur place avec un décor de fond) ;**
- **se détendre sur des transats ;**
- **participer à l'animation « goutteur d'eau » ;**
- **échanger, dialoguer** avec des personnes formées et à l'écoute ;
- **se documenter ;**
- disposer de **préservatifs, d'éthylotests, de réglettes d'alcoolémie, de tabacologie, de substances psycho-actives et d'addictologie, des bouchons d'oreille ;**

## NOUVEAU : LES BLOUSONS ORANGE

### Les équipes itinérantes « Fête la pause »

Cette année, toutes les **équipes itinérantes porteront un blouson orange afin d'être mieux identifiées par les festivaliers. Ces professionnels iront** à la rencontre des festivaliers sur le Printemps de Bourges et en centre-ville. Ils assureront une mission d'« **Écoute, Dialogue, Orientation** », du mardi au samedi, de 21h à 4h du matin environ.

Ces professionnels sont issus d'associations (FOL, APLEAT ACEP, ANPAA) et sont **formés à la médiation, à la réduction des risques** pour des festivaliers pouvant être en difficulté suite à des consommations excessives de substances psycho-actives (alcool et autres produits). Leur action sera itinérante sur le festival et en centre-ville, aux abords ou à l'intérieur des salles de concert.

Un **mini bus « Fête la pause » stationnera également en soirée soit à proximité de la Halle au Blé** (les mercredi et jeudi de 18h à 4h) **soit vers le rond-point du 8 mai 1945 en haut de la rampe Marceau** (les vendredi et samedi de 18h à 4h du matin).

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## Stand « Sécurité routière » - place Séraucourt

« **SAM, celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas** » est au cœur du dispositif pour sensibiliser les festivaliers à la nécessité d'organiser leur retour de fête, parce que l'alcool au volant reste aujourd'hui l'un des premiers facteurs de mortalité routière dans le Cher.

Des **ateliers de sensibilisation** aux risques liés à la fête sont proposés les après-midi, de 14h00 à 20h00/21h00 :

- parcours avec lunettes simulant une consommation d'alcool excessive (0,8 g/l de sang) ;
- simulateur électronique d'alcoolémie tenant compte des paramètres individuels (sexe, âge, poids et taille) et destiné à faire prendre conscience de l'impact d'une consommation d'alcool au cours d'une soirée (courbe d'alcoolémie et délai d'élimination de l'alcool).

### Un espace « DÉTENTE avec la Sécurité routière »

Un espace détente avec « Tonnerre Productions » et « SAM » sera installé Square Cardinal Lefèbvre le samedi 20 et le dimanche 21 avril de 12h à 18h. L'objectif est d'encourager les festivaliers à **se reposer en musique** et **s'auto-contrôler** avant le départ.

### Des espaces « HÉBERGEMENT »

#### Hébergement sommaire : « LA PAUSE SOMMEIL »

L'hébergement sommaire s'intégrera cette année dans le dispositif « Fête la pause » et sera ouvert du mardi 16 avril à 22h jusqu'au dimanche 21 avril à 11h. Il repose sur la mise à disposition d'un gymnase destiné aux personnes en situation d'errance. Il offre aussi une présence éducative avec des éducateurs spécialisés expérimentés. Les jeunes sans hébergement pourront y bénéficier de conseils et échanger sur une éventuelle réorientation, en fonction de leur situation personnelle. Cette action est gérée par la FOL 18.

#### Hébergement CEMEA en lycées

Cet hébergement est mis en place par un mouvement de jeunesse et d'éducation populaire, les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Enseignement Actives (CEMEA). L'idée est d'accueillir les jeunes dans un cadre pédagogique et culturel en leur proposant des rencontres avec des artistes, des ateliers d'écoute musicale, l'utilisation du studio de répétition, ...

#### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Hébergement CEMEA sera mis en place en utilisant les locaux des lycées de Bourges (2 cette année) :

- Lycée Jacques Cœur (243 lits) 108 rue Jean Baffier - Accueil de jeunes et de séjours de vacances dans des locaux habilités ;
- Établissement Saint-Dominique (88 lits) 9 rue Émile Deschamps.

## DES CONTRÔLES SANITAIRES ET ANTI-FRAUDES

Des **contrôles alimentaires** seront effectués dans les stands de sandwiches, kebabs et boissons pour vérifier la qualité des produits vendus au consommateur, la bonne hygiène de fabrication et l'affichage des prix. Ces contrôles pourront débuter avant la manifestation dans les lieux de restauration pérennes de Bourges.

Des **contrôles non alimentaires et de contrefaçons** seront également effectués sur les stands de vêtements, chaussures, bijoux.

Des **contrôles ciblés** sur les arrivages de produits prohibés ou fortement taxés (stupéfiants, tabac, alcools, contrefaçons) seront effectués par des agents des Douanes afin de prévenir les risques d'arrivage de ces produits sur le site ou aux abords immédiats du site par les voies routières ou ferroviaires.

Les stands proposant de l'**alcool et du tabac** à la vente (cigarettes, tabac à chicha) seront également contrôlés.

La Préfète du Cher

### Contacts presse :

Bureau de la représentation de l'État et de la communication : 02 48 67 34 36 - [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél : 02 48 67 18 18 - Fax : 02 48 67 34 44 - [www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)



@Prefet18



Préfet du Cher